

Dans son propos introductif, Madame CABUIL, recteur de l'académie de Lille a rappelé « **On est toujours là et on tient ! Notre priorité est de PROTÉGER au maximum NOS ÉLÈVES et NOS PERSONNELS !** ».

Concernant l'**hommage à Samuel Paty**, elle a indiqué qu'il avait été fait avec ÉMOTIONS et DIGNITÉ dans la plupart des secteurs. Elle nous a confirmé que cet hommage serait poursuivi au moins jusqu'au **9 décembre « Journée de la laïcité »**.

Le protocole sanitaire renforcé

Il n'y a pas de grand changement pour le 2nd degré (port du masque, distanciation, aération et nettoyage des locaux, moins de brassage d'élèves). Il est exclu qu'un enfant vienne en classe sans masque même si les parents ne sont pas d'accord. Pour rappel ou information :

- Pour le 1^{er} degré, une nouveauté : le port du masque est obligatoire dès 6 ans (fourni par les familles).
- Les masques inclusifs sont disponibles à la DDEC pour les enseignants et enfants ayant des difficultés auditives. **Pour l'instant, il n'y a pas de stock prévu pour les enseignants de maternelle ou professeurs de Langues étrangères.**
- Les nouveaux masques adultes sont en cours de distribution.

La sécurité physique des personnels

La menace est bien présente, il faut rester très vigilant. En cas de danger, il faut agir rapidement « **SIGNALER** pour pouvoir : « **AGIR et METTRE en SÉCURITÉ** ».

L'accueil des élèves en second degré

Mme le Recteur est ouverte aux propositions d'adaptation (demi-groupes...) sous réserve de garantir la progression pédagogique de l'année scolaire et d'éviter un double travail pour enseignants.

La restauration

Le protocole est strict et difficile à mettre en place selon le nombre d'élèves et la surface des locaux et ce, même en étalant les services. Néanmoins, il est **interdit de faire le TRI des élèves** qui souhaitent manger à la cantine scolaire. Il faut trouver des solutions au cas par cas (sectoriser par groupe de niveaux...).

La surveillance des élèves

Il faut mobiliser du personnel de surveillance pour gérer les flux : augmenter le recrutement d'emplois civiques, d'assistants d'éducation et remplacements systématiques en cas d'absence de personnels.

La suppression de certains enseignements

Si cela est nécessaire, la décision doit se faire en concertation avec les équipes pédagogiques concernées.

L'enseignement de l'EPS

Les compétitions inter établissements sont interdites. Un courrier sera envoyé aux enseignants d'EPS.

La formation (voie pro)

Il n'y a pas de position nationale sur le sujet pour le moment.

L'organisation de réunions

- **Sont à exclure : TOUTES** les grandes réunions et réunions Parents/Professeurs.
- **Sont possibles** : les rencontres individuelles avec les parents sur RDV, les réunions pédagogiques ou entre équipes éducatives ou entre professeurs uniquement (groupe de 6 personnes au maximum)
- **Sont à privilégier en distanciel** : les conseils de classe, les réunions de concertation.

Les personnels vulnérables (validité du décret 2020-521 du 05 mai 2020)

Un courrier explicatif sera envoyé prochainement à l'ensemble des personnels ainsi qu'aux IEN et chefs d'établissements pour rappeler les règles à appliquer. **Il n'y a pas de rupture de contrat possible y compris pour les AESH et les stagiaires.**

Les interventions extérieures

Les interventions de type « culturelles » sont possibles mais sans brassage de groupes et dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les rendez-vous de carrière

Ils sont maintenus mais les différentes campagnes auront du retard. Les services du rectorat s'organisent au mieux pour limiter ce retard.

Les formations

- Elles se font en distanciel si elles sont initialement prévues à l'extérieur de l'établissement.
- Les formations en intra se feront en présentiel dans le respect des règles sanitaires.

Le droit de retrait

Madame CABUIL nous précise que cet arrêt n'est pas pertinent dans le contexte actuel mais que les services du rectorat prendront en compte **les RESENTIS et des DIFFICULTÉS des personnels** : **il faut faire REMONTER, DIRE, ALERTER.**

La grève

Madame le recteur reste à l'écoute des revendications et des difficultés et demande aux organisations syndicales de signaler tous les problèmes.